

Cabinet d'Orthodontie du Dr GRIFFOL

Médecin - Stomatologue - Orthodontiste

9 rue Auber - 78110 Le Vesinet - Tél. : 01 39 76 89 17

<http://cabinet-dentaire-griffol-orthodontiste-stomatologue-le-vesinet.fr>

À L'ATTENTION PERSONNELLE DE _____

FICHE CONSEIL N° **2.01**

Rubrique : Les enfants et les adolescents

Un dossier complet sera établi afin d'effectuer un diagnostic précis et un plan d'action

Lors de ces premiers rendez-vous nous répondrons à toutes les questions que vous vous posez

Le dossier orthodontique

La première consultation a pour but de faire connaissance avec le patient (et ses parents) et de faire le point sur leurs difficultés et leurs attentes.

Tout d'abord, le praticien va procéder à un examen du patient (examen clinique) afin d'établir un diagnostic à la fois esthétique et fonctionnel. Des examens complémentaires tels que moulage des dents, photographies intra-buccales et faciales seront effectués au cabinet.

Des documents radiologiques complémentaires (souvent une radiographie panoramique, une téléradiographie de profil, parfois une radiographie du poignet pour déterminer l'âge osseux, c'est-à-dire situer un patient sur sa courbe de croissance) sont également nécessaires à la planification du traitement.

L'état des dents et des gencives sera regardé avec attention.

Des informations sur la vie du patient et sur ses loisirs (football, judo, pratique d'un instrument à vent,..) sont importantes à connaître et à prendre en compte.

Tous ces éléments : scanner du patient, moulages, photographies, radiographies..., font partie de ce que l'on appelle le dossier orthodontique.

Après cette récolte d'informations nous pourrons établir un bilan complet et présenter les options de traitement, leurs bénéfices, le type d'appareillage (fixe ou amovible), les contraintes et limites éventuelles du traitement, les précautions à prendre, le rythme des visites de suivi.

La durée estimée du traitement, son coût et ses modalités administratives vous seront aussi communiqués.

Le dossier orthodontique est alors établi. Complété par les différentes radiographies il sera adressé à la Sécurité Sociale en vue d'une demande de prise en charge, si le patient a moins de seize ans.



Nos conseils

- Le premier rendez-vous est d'une grande importance pour le patient (et pour ses parents s'il s'agit d'un enfant). N'hésitez pas à aborder les sujets qui vous préoccupent.
- Une préparation complète, en amont des soins, permet de les réaliser en toute sécurité.